

Compte-rendu

Séance du 29 septembre 2021

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 septembre, s'est réuni à la salle Armontel, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme ROUTIER, M. BIGOT, Mme LIARD, M. PINHO, M. HAUTON, M. RIVIERE, M. HAREL, Mme NOËL, M. BEQUET, Mme PILU, Mme FOUCHER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, Mme NADO, M. GOURDEL, Mme JAY.

Etaient absents et excusés : Mme HERVIEUX (Pouvoir à M. ROMAIN), M. LEMAIRE (Pouvoir à M. TOUCHAIN), M. BOUÉ (Pouvoir à Mme PILU), Mme MORIN (Pouvoir à M. BEQUET), Mme TESSIER (Pouvoir à Mme ROUTIER).

Secrétaire de séance : M. RIVIERE.

QUORUM ET OUVERTURE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

1°) EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RQPS)

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité,

- **ADOpte** des rapports 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif annexés à la présente ;
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DECIDE** de mettre en ligne les rapports validés et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

2°) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- **DE MODIFIER** le budget général comme suit :

Budget Général :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Modifications décidées</i>
550 - 2031 - 831 - 55 Rivière La Vie	50 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	-50 000,00 €

3°) ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX JEUNES VIMONASTERIENS POUR LA PRATIQUE DU SPORT

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité moins 4 abstentions, décide :

. d'attribuer aux jeunes Vimonastériens âgés de 6 à 17 ans, licenciés dans un club sportif de Vimoutiers, une aide maximale de 30 €, qui sera plafonnée au reste à charge des familles, déduction faite des autres aides sportives, et ce, pour l'année sportive 2021-2022,

. dit que cette participation sera versée à l'association sportive sous la forme d'une subvention, sur présentation de justificatifs.

4°) SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT » DE LA DIVES 2022-2024

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité,

- Approuve le contrat « Eau et Climat » de la Dives pour la période 2022-2024 (consultable en mairie),
- Autorise le Maire à signer le contrat en tant que maître d'ouvrage d'actions,
- Autorise le Maire à signer la charte d'engagement à la Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique du bassin Seine-Normandie,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des actes pris dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 21 H 55

VILLE DE VIMOUTIERS
-Loi du 2 mars 1982
Acte publié le 1^{er} octobre 2021
Acte notifié le